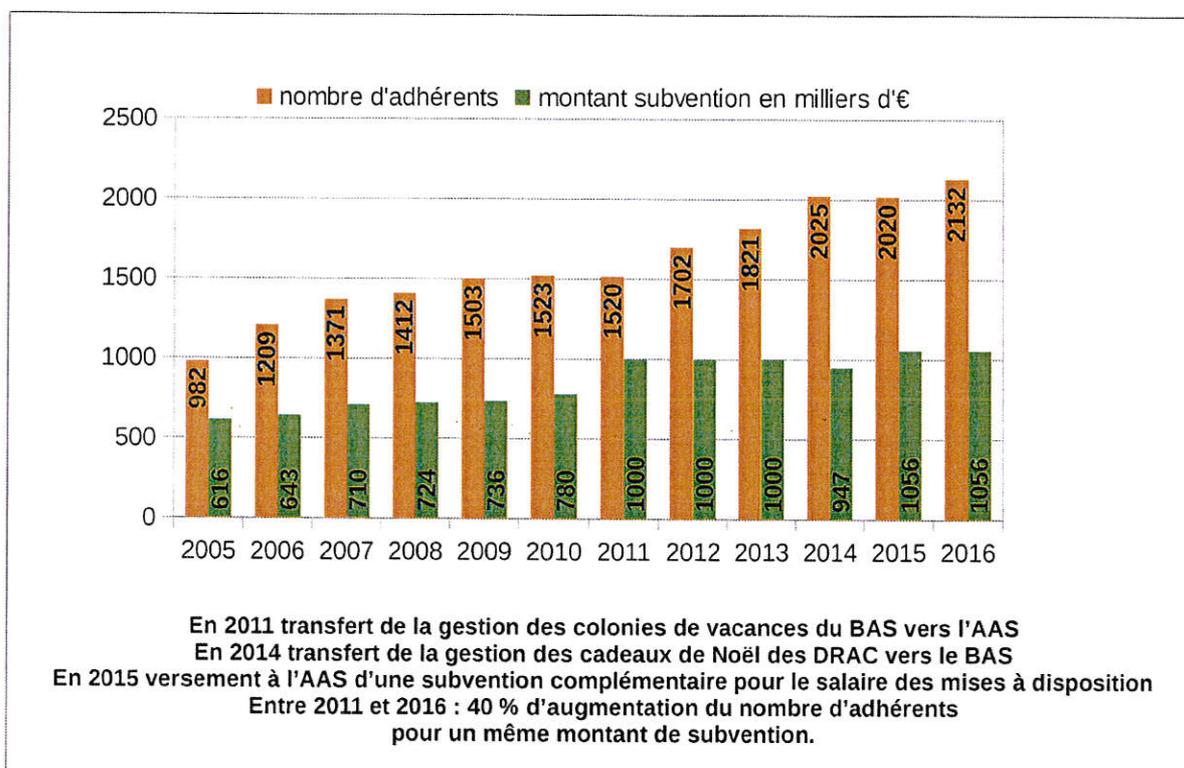


Présentation du budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel 2017 a été établi sur la base d'une subvention de 1 085 000 € correspondant à 978 250 € pour les activités et 106 750 € pour les salaires des deux fonctionnaires mis à disposition.

Avec 5,5 % d'augmentation du nombre de ses adhérents en 2016, l'AAS a vu son budget passer de 1 733 000 € en 2015 à 1 829 000 € en 2016 (prévisionnel à fin 2016 hors mise à disposition des personnels).

Aussi, afin d'équilibrer le budget 2017, et malgré une demande de subvention un peu supérieure à celle des années précédentes, il a été nécessaire de diminuer plusieurs postes de dépenses par rapport au budget prévisionnel au 31/12/2016.



Le budget prévisionnel 2017 est réparti ainsi :

- 1- En ce qui concerne les activités strictement sociales, destinées à l'ensemble des personnels du ministère et de ses établissements publics (sans conditions d'adhésion), l'association propose :

Noël : Légère diminution de la dotation. Le montant du cadeau est de 30€ en 2016, il sera reconduit. Le prix des places de spectacle devra être inférieur à celui de 2016 (11€) et celui du goûter ne devra pas augmenter. Le nombre d'enfants concernés devrait être inférieur de 50 environ par rapport à 2016.

À noter la prise en compte par l'AAS des cadeaux de Noël de la DRAC PACA à la demande de celle-ci (8000 €).

Séjours enfants : Le montant des dépenses liées aux colonies de vacances a augmenté de 2,5 % en 2016. Le conseil d'administration de l'AAS a modifié les tranches de subvention pour 2017 afin de prendre en compte les parents isolés et d'aider davantage les familles aux revenus moyens. Le tarif des séjours devra être limité afin de tenir dans une enveloppe identique à celle de 2016.

Consultations juridiques et logement : Même proposition de trois après-midi par mois, les coûts sont identiques.

2- Les activités soumises à cotisation seront dans leur grande majorité maintenues mais en moins grand nombre et, pour certaines, moins subventionnées. Ceci afin de faire face à une demande en augmentation. Ainsi :

Billetterie loisirs : Le montant attribué à la billetterie loisirs (parcs, club de sport) est maintenu par rapport à l'exécuté 2016. L'offre du Spa Thémae a été supprimée pour 2017.

Billetterie spectacles : Pour contenir les dépenses l'AAS diminuera le nombre de promotions ponctuelles et leur taux de subvention.

Cours culturels et sportifs : Le cours d'afro jazz est maintenu. La subvention 2016 tient par ailleurs compte de la revalorisation du point relatif aux salaires, conformément à la convention collective de l'animation. Pour information, l'AAS compte 425 inscriptions aux cours en 2016.

Projection de film : L'AAS propose une projection par mois dans la salle de cinéma située au 3e étage rue de Valois. Nous avons diminué le coût de cette activité en formant un salarié de l'AAS qui se charge de la projection, en nous chargeant, dans la mesure du possible, du transport du film et en négociant au mieux le coût de la location.

Activités ponctuelles : cette ligne budgétaire couvre les activités de groupe pour lesquelles il est demandé une participation financière aux agents, comme les différentes visites hors Paris (sorties BD à Angoulême, Photos à Arles, Londres, Marseille ...) ou les stages : bricolage, cuisine, jardinage, couture ... Ces activités, plébiscitées par un grand nombre d'adhérents (190 personnes en 2016) seront à nouveau proposées en 2017 mais en moins grand nombre et/ou moins subventionnées.

Bibliothèque : L'AAS maintiendra son offre d'abonnement au site de la « Médiathèque numérique ». Cet abonnement permet aux adhérents un accès à un catalogue de programmes en ligne. L'abonnement pourra être modifié pour plafonner le nombre de téléchargements mensuels à 3 documents. En revanche, le nombre d'acquisitions et d'animations devra fortement diminuer afin de tenir le budget alloué (-10 000 €).

Séjours familiaux : Il s'agit de mobil-homes loués pendant les mois de juillet et août. Les familles peuvent s'inscrire pour 2 semaines maximum. Cette offre est reconduite à l'identique par rapport à 2016.

Jeu des 10 mots : maintien du jeu et des lots.

Séjours adultes : Le montant de la subvention affectée à cette ligne budgétaire a été fortement diminué par rapport à l'exécuté 2016. L'AAS devra proposer moins de voyages en 2017.

3- Fonctionnement

Du fait de son emménagement aux Bons-Enfants certaines dépenses ont été prises en charge par le ministère (téléphone, informatique ...). Pour 2017, l'association contient au maximum ses dépenses de fonctionnement qui devraient se monter à environ 55 000 € (hors salaires).

Salaires : pour l'ensemble des salaires (professeurs et agents administratifs) le budget prend en compte l'augmentation de la valeur du point conformément à la convention collective de l'animation en vigueur au sein de l'AAS.

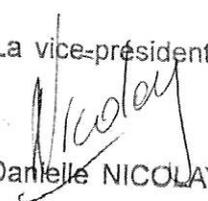
4- **Taxe d'occupation précaire :** le montant révisé pour 2017 est 1480 €.

5- **Droits d'auteurs :** ces droits concernent la musique passée pendant les cours.

6- **Personnels M@d :** Le ministère verse à l'association qui le rembourse, la somme de 106 750€ correspondant au montant des salaires versés aux deux agents mis à disposition de l'AAS,

En conséquence, l'Association pour l'Action Sociale, culturelle et sportive sollicite une subvention d'un montant de 1 085 000 €, en augmentation par rapport aux dernières années, qui lui permettra de promouvoir tout en les limitant, les activités culturelles et de loisirs auprès d'un plus grand nombre d'agents.

La vice-présidente


Danielle NICOLAY

PRESENTATION DE L' ASSOCIATION POUR L'ACTION SOCIALE CULTURELLE ET SPORTIVE A.A.S.

L'Association pour l'action sociale, culturelle et sportive du ministère chargé de la culture fonctionne sur la base juridique d'une association régie par la loi de 1901.

Elle participe au développement des actions à caractère social au sein du ministère chargé de la culture. Elle prend part à la mise en œuvre des actions résultant des orientations définies par le comité national de l'action sociale (C.N.A.S). Elle a été créée en 1981.

Sous la responsabilité de son conseil d'administration, l'AAS est une équipe au service des personnels du ministère qui propose un ensemble d'activités et de services à caractère social.

Conformément à ses statuts, l'association a pour but de venir en aide au plan social aux personnels en activité ou retraités du ministère chargé de la culture. Elle agit notamment par l'octroi d'aides financières individuelles, mais elle contribue également par son action au développement des activités sportives, culturelles et de loisirs en faveur des personnels du ministère et des membres de leurs familles.

L'association, actuellement présidée par Monsieur André Ladousse, réunit au sein de son conseil d'administration des représentants des organisations syndicales (voix délibérative), des personnes reconnues pour leur compétence (voix consultative) et un membre de l'administration (voix consultative).

L'équipe, composée de huit agents administratifs et 8 professeurs à temps partiel, est chargée de mettre en place des actions à caractère social, des activités culturelles et sportives, d'organiser des manifestations ponctuelles et de mettre en place un certain nombre de services :

1) actions à caractère social non soumises à cotisation

- prêt social aux agents
- conseil juridique – consultation juriste du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).
- conseil juridique logement – consultation juriste de l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement).

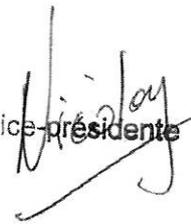
- organisation de l'arbre de Noël,
- colonies de vacances
- conseil en économie sociale et familiale (conseillère en économie sociale et familiale de l'AAS)

2) activités culturelles et sportives soumises à cotisation et tarifs en fonction du quotient familial :

- cours de chant, chorale, piano, dessin, théâtre
- cours de gym, karaté, yoga, taï-chi-chuan, danse classique, afro jazz
- voyages (en 2016 : Thaïlande, Moscou – Saint-Pétersbourg, New-York)
- séjours familles (location de mobile-home et séjours au ski)

3) services soumis à cotisation :

- visites guidées d'expositions (une trentaine par an)
- ateliers pour enfants et adultes (en 2016 : musique, marionnettes, thé, bricolage, couture, jardinage, ikebana, golf ...)
- projections de film (un par mois)
- bibliothèque
- billetterie cinéma
- billetterie zoo Vincennes
- billetterie spectacles
- bons d'achat (chèques lire et disque)
- clubs de sports
- piscine
- parcs de loisirs
- locations vacances, partenariat avec des prestataires


la vice-présidente
Nicole NICOLAY

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AAS du 28 juin 2016

Présents

André LADOUSSE	Président de l'AAS
Danielle NICOLAY	Vice-Présidente de l'AAS
Jocelyne HERNANDEZ	Adjointe au chef du bureau de l'Action Sociale
Serge CALLIGARIS	Chef du bureau des affaires générales de la DGMIC
Julien MOLINIER	DRAC Île-de-France
Brigitte THEOVAL	Directrice des ressources humaines du CMN
Jean-Paul MARTIN	Commissaire aux comptes
Monique GONTIER	CGT, trésorière AAS
Emmanuelle LABOUE	CGT
Christelle ANDRE	CGT
Virginie GERARD	CGT
Myriam BENOLIEL	CGT
Roselyne CHARLES ELIE NELSON	CGT
Irène LEMARIE-DUMESNIL	Titulaire Liste CFTC/UNSA, secrétaire
Isabelle DUMOUSAUD	Liste CFTC/UNSA
Sylvie GASPARIINI	Directrice AAS

Absents excusés

Joaquim LEBRE	FSU
Virginie Renaud	Cabinet SECA – Expert Comptable

Absents

x	Pôle de service Social
Nadia AMINE	CFDT
Michel DAVIDOV	CFDT
Isabelle LAUTRETTE	CFDT
Warda BALAH-CHIKHA	SUD
Vincent de LACROIX	SUD
Guillaume GOUJON	SUD

Pouvoirs

- Pouvoir de M. Arnaud ROFFIGNON, Secrétaire Général adjoint à Mme Jocelyne HERNANDEZ
- Pouvoir de Mme Claire CHERIE, Cheffe du service des ressources humaines à Mme Jocelyne HERNANDEZ
- Pouvoir de Mme Isabelle GADREY, sous – directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales à Mme Jocelyne HERNANDEZ
- Pouvoir de M. Kevin RIFFAULT, sous-directeur des Affaires Financières et Générales de la Direction Générale des Patrimoines à Mme Jocelyne HERNANDEZ
- Pouvoir de M. Pascal PERRAULT, chef du bureau des Affaires Financières et Générales de la Direction Générale de la Création Artistique à Mme Jocelyne HERNANDEZ

- Pouvoir de M. Jean-Marc IROLLO adjoint au directeur des ressources humaines du musée du Louvre à Mme Jocelyne HERNANDEZ
- Pouvoir de M. Gilles NEVIASKI, directeur des ressources humaines de la BNF à Mme Jocelyne HERNANDEZ
- Pouvoir de Mme Linda CONSTANS LESNE, Médecin coordonnateur de la médecine de prévention du MCC à Mme Jocelyne HERNANDEZ
- Pouvoir de M. Christophe UNGER, CGT à Mme Monique GONTIER
- Pouvoir de Mme Françoise PINSON à Mme Myriam BENOLIEL

Le Président de l'AAS, M. Ladousse, remercie les représentants syndicaux de leur présence et excuse celles et ceux qui n'ont pas pu venir. Il remercie aussi les représentants du ministère et en particulier Mme Hernandez, détentrice d'un certain nombre de pouvoirs. Il précise que M. Rofignon, secrétaire général adjoint, devait assister à la réunion, mais il a eu une obligation de dernière minute dont il s'est excusé directement auprès de lui par téléphone.

Mme Lemarié pour la liste CFTC/UNSA, regrette que les représentants de l'administration ne soient pas plus nombreux à cette réunion et rappelle que lors de la dernière assemblée générale l'article 19 des statuts prévoyant un maximum de trois pouvoirs par personne a été voté à l'unanimité.

Le quorum étant néanmoins atteint, M. Ladousse présente l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2015
2. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015
3. Présentation du rapport moral et des activités 2015
4. Présentation et approbation du bilan comptable 2015
5. Budget 2016
6. Désignation d'un suppléant au CA (article 12 des statuts)
7. Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2015

Mme Christelle André indique que son nom a été oublié dans la liste des personnes présentes. Il n'y a pas d'autres remarques ou corrections à apporter au compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2015.

Avec cette correction, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015

Mme Christelle André indique que son nom a été oublié dans la liste des personnes présentes. Il n'y a pas d'autres remarques ou corrections à apporter au compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015.

Avec cette correction, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3 Présentation du rapport moral et des activités 2015

M. Ladousse demande à Mme Gasparini de présenter le rapport moral et d'activités pour l'année 2015.

Avant de débiter, Mme Laboue, pour la CGT souhaite souligner la qualité du rapport d'activités qui permet par ailleurs de mettre en lumière la solidarité du collectif de travail auquel le syndicat est évidemment sensible.

Elle note par ailleurs que les constats révélés par le rapport sont les mêmes que ceux qui peuvent être observés ailleurs au ministère, à savoir la précarité des agents auquel l'AAS est confrontée de façon de plus en plus importante, la pyramide des âges qui révèle un vieillissement de la population du ministère, les problèmes de recrutement et la charge de travail importante.

Mme Gasparini présente le rapport moral et souligne tout d'abord la complexité de la gestion du budget de l'association. En effet, des écarts peuvent apparaître du fait du nombre d'adhérents, de leurs besoins, du succès et du coût des activités proposées, mais aussi du revenu des foyers bénéficiaires pour lesquels la subvention versée par l'association sera plus ou moins importante.

Elle rappelle l'absence prolongée pour maladie de M. Elleboode qui est à la fois professeur de sport et agent administratif à l'association. Elle précise qu'il a été remplacé pour ses cours mais pas pour ses fonctions administratives. Mme Gasparini insiste à ce propos sur l'engagement et la solidarité de l'équipe qui permettent de faire face à ce genre de difficulté.

Elle évoque aussi les différentes mesures de sécurité qui ont été mises en place suite aux attentats de 2015 et en particulier au moment du spectacle de Noël.

Le rapport d'activités présente le profil des adhérents : 2021 au total dont 3/4 sont des femmes. 371 sont inscrits aux cours collectifs. 63 % des adhérents ont entre 40 et 60 ans ; 57 % travaillent en administration centrale ou déconcentrée, 32 % en EPA et 11 % sont retraités.

Les adhérents travaillant au secrétariat général sont les plus nombreux, mais on note une forte progression du nombre d'agents du Louvre mais aussi du CMN.

Mme Charles Elie Nelson pour la CGT précise que les permanences de l'association du Louvre ne correspondent pas forcément avec le planning des agents et qu'il est donc plus facile pour eux de venir à l'AAS dont les horaires d'ouverture sont plus larges et réguliers. Le prix des places de cinéma est aussi un plus élevé (en moyenne 50cts) et l'adhésion à 13 €.

Mme Gontier pour la CGT souligne les points positifs relevés dans le rapport d'activités : la hausse du nombre de retraités adhérents à l'AAS, la progression du nombre d'enfants de province partis en colonies de vacances, l'augmentation de la subvention du ministère afin de prendre en charge la mise à disposition des agents fonctionnaires.

Il faut aussi noter l'augmentation du nombre de prêts demandés, l'augmentation du nombre de billets vendus (hors bons Kyrielles).

Mme Gontier rappelle que le conseil d'administration avait choisit de ne pas diminuer l'offre aux adhérents et de puiser si besoin dans le fonds de roulement.

M. Martin, commissaire aux comptes, souligne que la gestion budgétaire de l'AAS est un exercice difficile puisque la participation de l'association augmente avec le nombre d'activités proposées mais aussi en fonction des revenus des agents, il est donc difficile de connaître à l'avance la contribution de l'association sur chaque dépense.

Mme Gontier souhaite aussi attirer l'attention sur le bilan du CIDFF qui fait apparaître 50 % d'agents vivant seuls parmi les personnes reçues en rendez-vous. Ce chiffre est à rapprocher de celui du rapport de la CESF qui fait le même constat.

Par ailleurs, le CIDFF relève 17 % des demandes qui concernent des violences conjugales.

Il est donc important de faire connaître ces rendez-vous dans les différents services du ministère, d'où le besoin d'un groupe de travail sur ce sujet (ADIL et CIDFF).

En ce qui concerne le secteur de la CESF, la CGT note une forte augmentation des refus des prêts, certains agents ont des revenus trop bas pour prétendre au prêt social. Elle met en parallèle une étude de mai 2016 du syndicat qui révèle une forte diminution du pouvoir d'achat des agents.

Par ailleurs, on note un manque d'égalité de traitement dans les EPA. Par exemple, en ce qui concerne les secours, le Louvre et l'INRAP n'accordent pas 2000 € en une fois aux agents en

difficulté.

Enfin, la CGT souhaite aussi souligner le fait que la CESF est seule pour répondre aux besoins des agents du ministère à Paris et en région ainsi qu'aux agents d'un grand nombre d'EPA.

Un groupe de travail devra se réunir d'ici la fin de l'année pour étudier les différentes solutions envisageables pour alléger la charge de travail.

M. Ladousse souligne que les informations contenues dans le rapport d'activités font de l'AAS un observatoire social qui peut être utile pour connaître la population du ministère.

Mme Gasparini souhaite mettre en avant le grand nombre d'ateliers proposés en 2015. Ces ateliers ont permis à 200 agents de se retrouver autour d'un intérêt commun. Il en est de même pour les visites guidées qui ont attiré 680 adhérents.

En ce qui concerne la bibliothèque, Mme Gasparini précise que le public est légèrement plus jeune et plus féminin comparé à l'ensemble des adhérents de l'AAS. Le nombre de lecteur est un peu inférieur à celui de 2014 en raison d'un plus grand nombre de jours de fermeture (congé paternité).

À signaler, pour la première fois depuis l'ouverture de la bibliothèque, le nombre de documents papier prêtés et supérieur au nombre de DVD empruntés.

M. Martin, commissaire aux comptes, propose de valoriser le stock de la bibliothèque lors d'un inventaire.

M. Ladousse observe que la bibliothèque rencontre un vrai succès, avec, outre les prêts de documents papiers et numériques, des propositions de cafés et balades littéraires, de visites de bibliothèque et une offre de téléchargement gratuit de films avec la médiathèque numérique.

C'est un endroit agréable avec de vrais moyens qui reflète un véritable intérêt du ministère pour ce qu'apporte l'association. M. Ladousse souligne à cette occasion, que dans les réaménagements prévus, la ministre a annoncé que certains espaces seraient préservés, dont ceux de l'AAS.

Mme Gontier relève que 63 % des dépenses de l'AAS sont consacrées aux activités sociales.

Mme Charles Elie Nelson salue la présence de plusieurs retraités dans le conseil d'administration. Ils peuvent consacrer plus de temps à l'étude des dossiers et ont une vision plus globale des besoins des agents, ce qui est un atout au moment du choix des différentes activités.

Mme Hernandez souhaite souligner la diversité des propositions de l'AAS qui permet à chacun de trouver une activité qui lui convienne et en fonction de ses moyens. Elle salue la qualité du suivi budgétaire et les résultats de l'année 2015.

M. Ladousse rappelle que l'AAS a toujours cherché à s'ouvrir à un maximum de services et établissements du ministère et que l'administration a jusqu'à présent toujours abondé la subvention pour que cela soit possible.

Mme Théoval, rapporte que de nombreux agents du CMN ne connaissent pas l'existence de l'AAS et demande s'il ne pourrait pas y avoir une communication à destination des EPA.

Mme Gasparini précise que deux choses posent problème : d'une part l'accès à Sémaphore qui n'est pas aussi facile dans les EP qu'en administration centrale, et d'autre part la particularité des adresses électroniques des établissements ainsi que le manque d'adresse générique qui permettrait de joindre l'ensemble des agents d'un EPA.

Mme Lemarié demande s'il ne serait pas possible de faire passer les informations sur l'AAS via le bulletin de paye.

Toutes ces questions seront abordées dans un prochain groupe de travail.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

4 Présentation et approbation du bilan comptable 2015

M. Martin, commissaire aux comptes, s'est assuré de la régularité des comptes, il a contrôlé les mouvements financiers, les rapports entre les achats de billetterie, les ventes et les stocks et a noté une bonne concordance entre ces mouvements. De la même manière il a effectué des contrôles par sondage sur les séjours.

Ces différents contrôles sont satisfaisants, les écarts pour la billetterie sont infimes et sont dues à des petites erreurs matérielles. La comptabilité est tenue très correctement par la nouvelle comptable qui a repris le poste de manière très satisfaisante.

Si le nombre d'adhérents doit augmenter, il faudra réfléchir aux activités proposées, à la participation de l'association pour ces activités et, le cas échéant, à une augmentation de la subvention.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5 Budget 2016

Le budget prévisionnel 2016 a été établi sur la base d'une subvention de 1 056 750 € correspondant à 950 000 € pour les activités et 106 750 € pour les salaires des deux fonctionnaires mis à disposition.

Pour atteindre l'équilibre il a été nécessaire de diminuer quelques postes de dépenses par rapport au budget 2015. Toutefois, le conseil d'administration, en validant ce budget prévisionnel a souhaité souligner que l'association disposait de réserves qui devaient être ramenées à un niveau conforme aux normes en vigueur et qu'il souhaitait que soit maintenue une offre égale ou supérieure pour les adhérents.

Le budget prévisionnel 2016 est réparti ainsi :

En ce qui concerne les activités strictement sociales, destinées à l'ensemble des personnels du ministère et de ses établissements publics (sans conditions d'adhésion), l'association a prévu :

Noël : Légère diminution de la dotation. Le montant du cadeau est de 30 € en 2015, il sera reconduit. L'AAS a pu négocier les tarifs des jouets et a passé un contrat avec un nouveau fournisseur qui accorde 12 % de remise contre 10 % les années passées. Le prix des places de spectacle est supérieur à celui de 2015 et celui du goûter est le même. Le nombre d'enfants concernés devrait être un peu inférieur à celui de 2015.

Séjours enfants : Le montant des dépenses liées aux colonies de vacances a augmenté de 16 % en 2015. Le coût de cette prestation étant lié au nombre d'inscriptions mais aussi aux ressources des foyers demandeurs, le choix a été fait de garder la même subvention.

Consultations juridiques et logement : Même proposition de trois après-midi par mois, les coûts sont identiques.

Pour la billetterie :

Parcs de loisirs : le montant de la subvention affectée à cette activité a diminué, le conseil d'administration ayant validé une augmentation des prix de vente des billets.

Clubs de sport : Maintien de l'exécuté 2015, car la subvention est déjà plafonnée (50€/carte environ). Arrêt des ventes d'abonnement Forest Hill.

Billetterie loisirs : Le montant attribué à la billetterie diverse est maintenu par rapport à l'exécuté 2015. La promotion cinéma a été supprimée ce qui a entraîné une économie d'environ 7 000 € .

Billetterie spectacles : Pour contenir les dépenses l'AAS adaptera le nombre de promotions ponctuelles ou diminuera le taux de subvention pour ces promotions.

Cours culturels et sportifs : L'AAS a décidé de remplacer un cours de danse classique peu fréquenté par un cours d'afro jazz.

Projection de film : Le coût de cette activité est diminué. Thomas Dalan se charge de la projection, et, dans la mesure du possible, du transport du film. Il négocie au mieux le coût de la location.

Activités ponctuelles : Ce type d'activités, appréciées par un grand nombre d'adhérents, sera à nouveau proposé en 2016. Les montants sont reconduits.

Bibliothèque : L'AAS maintiendra son offre d'abonnement au site de la « Médiathèque numérique ». En revanche, il était prévu de diminuer le nombre d'acquisitions et d'animations afin de tenir le budget alloué. Toutefois, la ligne pourra être abonder en cours d'année e puisant dans la réserve.

Séjours familiaux : Au vu du caractère social de cette offre et de la forte demande, l'association maintiendra une proposition identique à celle de 2015.

Jeu des 10 mots : maintien du jeu et des lots.

Séjours adultes : Le montant de la subvention affectée à cette ligne budgétaire a été fortement diminué par rapport à l'exécuté 2015. L'AAS devait proposer moins de voyages en 2016.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement :

Salaires : pour l'ensemble des salaires (professeurs et agents administratifs) le budget prend en compte l'augmentation de la valeur du point conformément à la convention collective de l'animation en vigueur au sein de l'AAS.

Taxe d'occupation précaire : le montant révisé pour 2016 est 1480 €.

Droits d'auteurs : ces droits concernent la musique passée pendant les cours.

Personnels mis à disposition : Le ministère verse à l'association qui le rembourse, la somme de 106 750 € correspondant au montant des salaires versés aux deux agents mis à disposition de l'AAS.

Le conseil d'administration avait validé ce budget avec une diminution des dépenses relatives à la bibliothèque et aux voyages, tout en précisant que les réserves de l'association devaient être utilisées en cas de besoin, la priorité étant de proposer une offre identique à l'an passé, en qualité et en quantité.

Mme Gontier relève une forte augmentation de la demande de billetterie cinéma au 1^{er} trimestre 2016.

Mme Lemarié signale que les billets de cinéma de l'AAS sont moins chers que dans les autres associations du ministère et que l'association « Étude et Action » a arrêté leur vente.

Au vu de la consommation de l'année 2016, le conseil d'administration pourra réfléchir à un moyen de limiter la participation de l'AAS sur cette billetterie.

Le budget 2016 est approuvé à l'unanimité.

6 Désignation d'un nouveau représentant au CA de l'association

Mme Irène Lemarié, représentante titulaire pour la liste commune UNSA/CFTC au conseil d'administration de l'association présente la nouvelle suppléante désignée par son organisation :

Il s'agit de Mme Isabelle Dumoussaud.

7 Questions diverses

1 - Mme Gontier, pour la CGT demande :

- la mise en place d'un groupe de travail avec le bureau de l'action sociale autour de l'articulation secours et prêts. Il serait aussi intéressant de pouvoir transmettre aux assistantes sociales des différents services et établissements du ministère, les informations et bilans de l'ADIL et du CIDFF.
- Par ailleurs, le besoin d'une deuxième CESF (temps plein ou temps partiel) devra être évoqué afin de trouver une solution pour soulager le poste dont le périmètre d'action couvre non seulement le ministère mais aussi plusieurs EPA.
- un groupe de travail sur les tranches de subvention pour les colonies de vacances.

Une courte réunion du conseil d'administration sera montée dès la rentrée pour fixer un calendrier de ces réunions, avec leurs formats et les objectifs à atteindre.

2 - Point sur les locaux de l'AAS en prévision de la densification du bâtiment des Bons-Enfants :

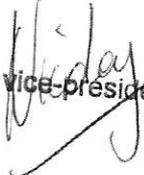
Mme Gasparini précise que la CESF a maintenant un bureau adapté au sein du service social. Elle signale toutefois que deux salariés de l'AAS ne sont pas inclus dans les espaces de l'association : la conseillère ESF et le bibliothécaire qui de surcroît, travaille dans un local sans fenêtre.

M Ladousse remercie les représentants des personnels de continuer à soulever le problème lors des différentes instances du ministère. Il souligne par ailleurs, la saturation de certains cours qui a entraîné une diminution du nombre d'inscrits. Il informe le conseil d'administration que l'AAS a été sollicitée pour accueillir un événement d'une association du ministère qui a demandé à utiliser les vestiaires. L'AAS a accepté par principe mais cela pose certains problèmes.

3 - Mme Gasparini rappelle que le spectacle de Noël est prévu le mercredi 23 novembre 2016 à 14 h au cirque Phénix, pelouse de Reuilly à Paris.

4 - Mme Laboue demande que tous les dossiers concernant l'assemblée générale de l'AAS soient envoyés à la permanence de la CGT.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.


La vice-présidente
Danielle NICOLAY